

mystique de ses cérémonies, les cannes et les rubans du tour de France, les rixes entre « devoirs » rivaux. Ils n'ont pas vu l'essentiel, à savoir que les compagnonnages, confréries opposées aux confréries patronales et condamnées au secret, ont pour objet constant de s'emparer du monopole du placement. C'est contre ce monopole que luttent les maîtres et les municipalités. Ils profitent du mystère inquiétant des cérémonies compagnonniques pour mettre dans leur jeu l'Église. La célèbre compagnie du Saint-Sacrement n'a pas seulement obtenu de la Sorbonne, en 1655, qu'elle condamnât les compagnonnages comme une institution impie, elle a essayé de les ruiner par le dedans, en constituant des compagnonnages à la fois soumis à l'Église et au patronat. Devant ces associations de « bons » compagnons, devant ces « cabales des dévots » ouvrières, les mots très modernes de Notre-Dame-de-l'Usine, de syndicats *jaunes*, nous viennent à l'esprit. C'est qu'entre les compagnonnages libres et les syndicats il y a plus de rapports qu'on ne pense. Mise à l'index des maisons récalcitrantes, chasse aux renards, etc.

Au reste les lois qui, en France et en Angleterre, s'opposèrent longtemps à l'évolution syndicale, c'étaient les vieilles lois contre le compagnonnage. La loi le Chapelier de 1791, où l'on voit une sorte de manifeste de la pensée économique, n'est qu'une mesure de circonstance, fabriquée sous la menace d'une insurrection de compagnons, faite de pièces qu'on alla chercher dans l'arsenal de l'ancien régime : l'une des plus anciennes était un article de l'édit de Villers-Cotterets de 1539, promulgué contre les compagnons imprimeurs en grève.

Au reste, s'il est bien vrai que la Révolution française fut avant tout une révolution paysanne, les ouvriers y ont joué un rôle qu'on a longtemps méconnu. Par suite de l'organisation des métiers, on a trop peu de cahiers de corporations, et il est encore plus rare que ces cahiers contiennent les plaintes des compagnons. Ecoutez cependant les doléances des marins d'une petite paroisse bretonne dénonçant les « capitalistes avides » qui ont accaparé l'appât nécessaire à la pêche. A trois reprises ils emploient ce mot dans le sens même où nous l'employons aujourd'hui.

Dirai-je que dès lors l'association ouvrière dépasse parfois le cadre national ? Les documents ne nous permettent de l'af-